

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois le vingt-cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents :** Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Madame Anab LEFFRAY, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	26	23

**Absents ayant donné un pouvoir :** M. Philippe BAUMY, à Mme Aurore YANG, Mme Marianne HUREL à M. Gérard HUET, M. LHOMME Hervé à Mme Mariline BOUCLET, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

**Absents excusés :** Madame Aline MERIAU, Monsieur Bruno THOMAS, A été nommé secrétaire : Madame Vanessa CHABOURINE

**Date de la convocation**

17 mai 2023

**Date d'affichage**

17 mai 2023

**Objet de la délibération**

7 Finances locales  
7-1 Décisions budgétaires  
7-1-2-4 Compte administratif  
– délibéré avec compte

Les votes sur le compte administratif se font sous la présidence de Monsieur Gérard HUET, premier Adjoint au Maire, et après retrait du Maire pendant les votes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**2023-034 - Budget principal  
– vote du compte  
administratif 2022**

**Approuve** le compte administratif 2022 qui est identique au compte de gestion du receveur municipal. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 048 665.62 € et un déficit d'investissement de 6 412 €.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

La secrétaire de séance  
Vanessa CHABOURINE

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Frédéric MURA

et publication ou notification




